

# Mission de sensibilisation des communes à l'implantation du « **gender mainstreaming** » au niveau wallon

## ASBL « MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES »

### Qu'est-ce que le « **gender mainstreaming** » ?

Afin d'expliquer ce concept pas forcément très clair pour le commun des mortels, posons d'emblée les éléments suivants :

- ❶ Il y a évidemment de nombreuses différences objectives entre les femmes et les hommes, que ce soit sur le plan anatomique, physiologique, hormonal, etc. Les femmes ont un utérus. La masse musculaire des hommes est plus importante, etc.
- ❷ Ces importantes différences ont probablement un impact sur la manière d'être et de « fonctionner » des hommes et des femmes. Mais cela reste difficile (voire complètement faux) de généraliser tel ou tel aspect et de les attribuer globalement et de manière permanente à tel ou tel sexe. Par exemple, la douceur est souvent considérée comme une caractéristique féminine. Or, il n'est pas exceptionnel d'observer qu'un homme par ailleurs très « viril » peut être très tendre. De la même manière, il y a des femmes cruelles.
- ❸ Au niveau culturel, il y a des représentations sur ce que sont les hommes et les femmes. Très souvent, ces représentations enferment les personnes dans des modèles liés à leur sexe. *Big boys don't cry*. Le sexe faible. L'homme bricole et la femme cuisine. C'est dans cette dimension que l'on passe du sexe au genre. Il est important de bien distinguer les deux notions. Le sexe renvoie à des différences réelles, incontestables. Le genre désigne les représentations liées au sexe de la personne et qui l'enferment dans un rôle stéréotypé. Par exemple, pour des raisons physiologiques évidentes, seules les femmes peuvent allaiter un nouveau-né. Certains s'appuient sur cette spécificité sexuelle pour poser un postulat de genre qui est : « Seules les femmes peuvent et doivent s'occuper des bébés. Les bébés, c'est uniquement l'affaire des femmes ». Or, un homme peut donner le biberon et certains pères sont plus doués pour « papouiller » leur bébé que certaines mères... L'idée n'est donc pas de nier les différences entre femmes et hommes mais de lutter contre les modèles, clichés ou représentations qui enferment les personnes et les empêchent de vivre pleinement.

Sur le plan professionnel, il y a encore beaucoup de ces clichés qui veulent que certains métiers ou fonctions doivent être réservés à tel ou tel sexe. Infirmier et puériculture devraient être l'affaire des femmes. L'armée, la police devraient être l'affaire des hommes. Une femme peut-elle être ingénieur ? Une femme ingénieur peut-elle réellement être compétente ? De manière plus transversale, les femmes peuvent-elles occuper des positions de pouvoir, être chef de service, voire directrice générale ?

L'idée n'est donc pas de nier les différences sexuelles mais de garantir l'égalité entre les personnes indépendamment de leur sexe : égalité de droits, égalité dans l'accès à des métiers ou des fonctions, égalité dans l'accès à des ressources.

Le « **gender mainstreaming** » se définit comme une stratégie transversale qui concerne tous les domaines de compétence.

Le « **gender mainstreaming** » se distingue par son caractère largement préventif (il vise à éviter la création ou le renforcement des inégalités), transversal (tous les domaines sont concernés) et structurel (approche permanente qui s'intègre dans les processus de travail).

Précisons que le « **gender mainstreaming** », la prise en compte du genre pour diminuer les inégalités, prévoit la réduction de celles-ci au bénéfice à la fois des hommes et des femmes. Le rééquilibrage d'une situation où des hommes sont discriminés en raison du genre fait aussi partie du champ d'action du « **gender mainstreaming** ».

Cette démarche fait partie de la lutte contre toutes les formes de discriminations, en fonction de la race, de l'âge, du handicap, de la préférence sexuelle...

### La politique wallonne et le plan « **gender** »

Après l'intégration de la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales prévue dans la loi du 12 janvier 2007 qui vise la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations Unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995, le Gouvernement wallon adopte la même démarche par le décret du 11 avril 2014.

Le 6 mars 2015, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le Ministre Maxime Prévot a présenté le 1<sup>er</sup> Plan wallon Gender Mainstreaming, « le Plan Genres », pour plus d'égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques wallonnes.



Et c'est dans le cadre de ce plan que, plus particulièrement, le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville a décidé d'encourager le « gender mainstreaming » au niveau local et la sensibilisation à la dimension de genre.

## L'asbl MEFH

L'asbl 'Mouvement pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes', lors de sa création en avril 2015, s'est donné pour but l'établissement d'une égalité réelle de fait entre les femmes et les hommes.

Cette mise en œuvre d'une plus grande égalité comprend le développement de stratégies à mettre en place pour progresser en matière de droits, d'égalité de fait et de parité car il s'agit non seulement d'une question de démocratie et d'équité, mais aussi d'avancées pour l'ensemble de nos sociétés.

Par-là, de concevoir, promouvoir, soutenir un développement humain égalitaire et durable, agir dans le temps et la durée sur des projets de développement issus de demandes et consultations de la population, d'associations impliquées dans ces domaines, d'administrations et d'organisations diverses, en accord avec elles et suivis en collaboration avec elles. La finalité est l'amélioration des conditions de vie des personnes discriminées en fonction de leur sexe.

La genèse de cette association est basée sur un mémoire intitulé *Étude et développement d'un plan d'implantation du « Gender Mainstreaming »* au sein de la commune de Namur dans le cadre d'un master complémentaire en management public en 2014 réalisé par Donatienne Portugaels.

Ce mémoire a été suivi de la réalisation d'un *Guide d'implantation au sein des communes* téléchargeable sur le site internet de l'association à l'adresse :

[mouvementegalitefemmeshommes.wordpress.com](http://mouvementegalitefemmeshommes.wordpress.com) ou par mail : [mouvementegalite.femmeshommes@gmail.com](mailto:mouvementegalite.femmeshommes@gmail.com).

Et c'est dans la suite logique de cette action que l'asbl 'Mouvement pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes',

MEFH, a été créé pour continuer à développer le « gender mainstreaming » et d'autres projets pour plus d'égalité.

## La mission de sensibilisation des communes subventionnée par la Région wallonne

Sachant que la Région wallonne avait prévu de faire de la sensibilisation auprès des communes, l'asbl MEFH a demandé une subvention pour la réaliser.

Cette sensibilisation est prévue au moyen de :

- courriers postaux et/ou électroniques d'explication et de proposition d'actions comprenant l'envoi du *guide d'implantation version 2016* ;
- mails et conversations téléphoniques complémentaires ;
- demi-journées de présentation, sensibilisation et formation dans ce domaine ;
- développement, en parallèle, d'une communication internet.

Cette communication d'information de ce qu'est le « gender mainstreaming » et de sensibilisation à son importance répercutera les expériences particulières des communes les plus avancées afin de faciliter l'échange d'expériences et de la constitution d'un réseau « gender » intercommunal en Wallonie.

Cette communication sur le développement de l'implantation du « gender mainstreaming » wallon pourra également servir pour faire des échanges d'expérience avec les autres acteurs impliqués (communes, pouvoirs publics, associations, universités...) européens.

Cette sensibilisation devrait se réaliser, à terme, sur les 262 communes wallonnes, en commençant par des communes-tests sélectionnées pour leurs dynamismes dans le domaine de l'égalité des chances.

Ce projet est à réaliser en collaboration étroite avec l'Union des Villes et Communes, ainsi qu'avec l'administration, le cabinet des pouvoirs locaux et le CWFH.

La subvention obtenue jusqu'à présent de la part du Ministre wallon de l'Égalité des chances, Maxime Prévot, ne permet pas de rencontrer les 262 communes wallonnes, mais de réaliser une première étape avec un premier groupe-pilote.

Dans le cadre de cette première étape, l'asbl MEFH cherche à rencontrer des personnes motivées pour implanter le « gender mainstreaming » et/ou à défaut des personnes qui travaillent sur le développement de l'égalité des chances dans diverses villes et communes.

Dans la mesure du possible et par souci d'efficacité, l'asbl MEFH préfère réaliser une présentation/formation à un groupe d'acteurs communaux, mais elle peut déjà sensibiliser une seule personne et/ou aider à identifier des actions concrètes à mettre en œuvre.

## État de la situation

La Ville de Namur apparaît au premier abord la commune wallonne la plus avancée en la matière car elle a un plan de « gender mainstreaming ». Ce plan, adopté l'année passée, n'a pas encore été évalué.

D'autres communes de Wallonie pourraient avoir mené des actions même disparates et sans plan global, intéressantes dans ce domaine, dans certains cas, probablement sans le savoir.

Par exemple, développer les logements sociaux est déjà du « gender mainstreaming » car ce sont les femmes qui sont les personnes les plus précarisées en Région wallonne. Établir des critères d'attribution de ces logements de telle manière que les femmes victimes de violence conjugale soient prioritaires est évidemment encore mieux.

Ouvrir les services communaux sur le temps de midi et le samedi matin est aussi du « gender mainstreaming » car ce sont les femmes qui font généralement les démarches administratives.

En dehors du « gender mainstreaming » à proprement parler, de nombreuses communes wallonnes ont adopté la charte de l'égalité des chances (relative à toutes les formes de discrimination, handicap, âge, orientation sexuelle...).

La Ville de Bruxelles est un bon exemple, même si elle n'est pas en Wallonie, car elle a adopté un plan d'action basé sur la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Ce plan d'action est bien structuré et comporte des indicateurs de suivi. Les évaluations d'un certain nombre d'actions sont faites et vont paraître sous peu dans un rapport.

## Quelques exemples d'actions au niveau des communes

- accorder une priorité à la féminisation de la toponymie des noms des rues. Lors de toutes nouvelles nominations/appellations de voiries, places... la Ville restera attentive à donner plus de noms de femmes ayant un intérêt avec le lieu, l'histoire, la culture...

- Intégrer les critères de genre dans les conditions de subventionnement des associations subsidiées par le service de cohésion sociale.
- Instaurer des quotas dans les hauts fonctionnaires communaux (30 % dans un certain délai, 50 % un peu plus tard).
- Mettre en œuvre le *guide de bonnes pratiques d'aménagement urbain relatif aux vitrines des commerces* - respecter les bonnes pratiques énoncées dans le guide permettra, lors des travaux d'aménagement, d'installer des vitres transparentes ; les commerces continueront à être éclairés après les heures de fermeture, afin de participer à l'animation de l'espace-rue. Il en est de même pour les fermetures des vitrines commerciales qui se font au moyen de grillage entièrement ajouré. Tout apport d'éclairage dans l'espace public le rend plus sécurisant pour les femmes.
- Intégration des critères de genre dans les marchés publics
- Etc.

## Quelles sont vos idées ?

Par souci d'efficacité, la démarche de notre asbl se veut très proche des réalités de terrain et du vécu des personnes pour le développement de plans d'actions réalistes dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. Et c'est pourquoi, vos avis, expériences de vie, remarques et suggestions comme acteur de la vie communale nous sont essentielles pour construire, si possible, avec vous une société plus égalitaire.

Dans cette matière, avez-vous des besoins ? Quelles seraient, selon vous, les urgences ? Quels sont les problèmes que vous rencontrez ? Que vivez-vous dans votre quotidien d'acteur de la commune dans ce domaine ? Que souhaiteriez-vous voir développer dans votre commune sur ce thème ? Quels types de projets souhaiteriez-vous dans votre commune ?

Si vous avez des réponses à ces questions et que vous souhaitez nous les faire parvenir, pourriez-vous nous les envoyer notre adresse postale ou courriel ?



### NOUS CONTACTER

**Asbl Mouvement pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, MEFH**

Rue de la peupleraie, 30 - 5310 Eghezée

Tél. : 081/72 80 55 ou 0473/53 69 03

[mouvementegalitefemmeshommes.wordpress.com](http://mouvementegalitefemmeshommes.wordpress.com)

mail : [mouvementegalite.femmeshommes@gmail.com](mailto:mouvementegalite.femmeshommes@gmail.com)